

SAC-221104

**PASSERELLE MENANT AU BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE –
MODIFICATION AUX EXIGENCES DE PROMOTION À LA 3^E ANNÉE DU
BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE AINSI QU’AU CRITÈRE DE
PROMOTION ET DE MAINTIEN AU B. SC. INF.**

R : 12-CPR-221003

*« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les
modifications proposées aux exigences du programme concernant la
promotion à la 3^e année du Baccalauréat en science infirmière et au critère
de promotion et critère de maintien. »*

Vote : unanime

Proposition au Sénat académique

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux
exigences du programme concernant la promotion à la 3^e année du
Baccalauréat en science infirmière et au critère de promotion et critère de
maintien. »*

Reçu au
Secrétariat général
le 21 septembre 2022



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé
et des services communautaires

Registrariat

Le 13 septembre 2022

Université de Moncton

Reçu au
Bureau du VRER
le 13 septembre 2022

Le 7 septembre 2022

Monsieur Gilles C. Roy
Comité des programmes
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Université de Moncton – campus de Moncton
Moncton (N.-B.)

Objet : Rapport d'arrimage de la passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire menant au programme modifié du baccalauréat en science infirmière

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint une correspondance de la part de la directrice de l'École réseau de science infirmière (ÉRSI) ainsi que le Rapport d'arrimage de la passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire menant au programme du baccalauréat en science infirmière.

Tel que mentionné dans la lettre de la directrice, le Rapport d'arrimage de la passerelle a été adopté par l'Assemblée pédagogique de l'ÉRSI le 22 avril 2022. Dans son ensemble et en résumé, la passerelle comporterait **78 crédits au lieu de 77 crédits** et le critère de promotion et le critère de maintien soient modifiés à une **moyenne cumulative minimale de 2,0/4,3 pour l'admission en 3^e année** du programme modifié et que la **moyenne de maintien après la première session de la 3^e année et en 4^e année soit de 2,3/4,3**.

Par conséquent, à sa réunion du 31 août 2022, le Conseil de la FSSSC a adopté la proposition suivante :

« Que le Conseil de la FSSSC recommande les modifications au rapport d'arrimage de la passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire menant au programme modifié de baccalauréat en science infirmière ».

Je vous serais reconnaissant de soumettre le dossier au Comité des programmes du 3 octobre 2022 pour évaluation.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, mes plus sincères salutations.



Frédéric Huppé-Gourgues
Doyen par intérim

p.j.

cc. Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales
Suzanne Harrison, directrice de l'ÉRSI

Moncton, le 25 avril 2022

Objet : Rapport arrimage de la passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire menant au programme modifié de baccalauréat en science infirmière.

Monsieur Frédéric Huppé-Gourgues, Doyen par intérim de la FSSSC

L'École réseau de science infirmière désire présenter le rapport arrimage de la passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire menant au programme modifié de baccalauréat en science infirmière. À cet effet, vous trouverez le rapport en annexe.

Voici le résultat du vote qui a eu lieu à l'Assemblée pédagogique de l'ÉRSI (APERSI) le 22 avril 2022 :

R01 (22 avril 2022) : *Que l'ÉRSI adopte le rapport arrimage de la passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire menant au programme modifié de baccalauréat en science infirmière.*

Adopté à l'unanimité à UMCM, UMCE et UMCS.

Dans son ensemble, la passerelle comporterait 78 crédits au lieu de 77 crédits.

Également, la résolution suivante a été adoptée lors de l'APERSI :

R02 (22 avril 2022): *Que le critère de promotion et le critère de maintien soient : obtenir une moyenne cumulative minimale de **2,0/4,3** pour l'admission en 3e année du programme modifié et que la moyenne de maintien **après la première session de la 3e année et en 4e année** soit de **2,3 / 4,3**.*

Adopté à l'unanimité à UMCM, UMCE et UMCS.

Nous sommes à votre disposition pour toute demande de renseignements supplémentaires et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Doyen, nos sincères salutations.



Suzanne Harrison, Directrice de l'ÉRSI
Tina Emond, Chef de secteur UMCE
Pierre Godbout, Chef de secteur UMCS

p.j.

Moncton, le 20 septembre 2022

Objet : Rapport arrimage de la passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire menant au programme modifié de baccalauréat en science infirmière.

Monsieur Frédéric Huppé-Gourgues, Doyen par intérim de la FSSSC

Dans notre lettre datée du 25 avril 2022, je vous informais du projet d'arrimage pour la passerelle pour infirmière auxiliaire suite aux modifications portées au programme de baccalauréat en science infirmière. Lors de l'Assemblée pédagogique de l'ÉRSI le 22 avril 2022, il y a eu que deux votes à ce sujet, lesquels sont ci-dessous :

R01 (22 avril 2022) : *Que l'ÉRSI adopte le rapport arrimage de la passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire menant au programme modifié de baccalauréat en science infirmière.*

Adopté à l'unanimité à UMCM, UMCE et UMCS.

R02 (22 avril 2022): *Que le critère de promotion et le critère de maintien soient : obtenir une moyenne cumulative minimale de **2,0/4,3** pour l'admission en 3e année du programme modifié et que la moyenne de maintien **après la première session de la 3^e année** et en 4e année soit de **2,3 / 4,3**.*

Adopté à l'unanimité à UMCM, UMCE et UMCS.

Veuillez noter que les membres de l'ÉRSI ont choisi de voter pour le projet d'arrimage globalement. Le vote était à l'unanimité pour l'ensemble des changements proposés, lesquels incluent : (profil, condition de passage à la 3^e année, condition de maintien de la moyenne de 2,3 **et l'abolition/création de cours**). Les deux cours abolis sont le SINF 2653 et le SINF 2752 et les deux cours créés sont le SINF 2853 et le SINF 2952.

Nous sommes à votre disposition pour toute demande de renseignements supplémentaires et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Doyen, nos sincères salutations.



Suzanne Harrison, Directrice de l'ÉRSI
Tina Emond, Chef de secteur UMCE
Pierre Godbout, Chef de secteur UMCS

Rapport arrimage

de la passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire menant
au programme modifié de baccalauréat en science infirmière

Document présenté
au Conseil de la FSSSC
Université de Moncton

Préparé par
L'École réseau de science infirmière (ÉRSI)

Mai 2022

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : École réseau de science infirmière. Mai 2022

Département : N/A

Nom du programme : Baccalauréat en science infirmière. Passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel	Proposition de modification
FORMATION FONDAMENTALE 62 CR.	FORMATION FONDAMENTALE 63 CR.
COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE 44 CR.	COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE 45 CR.
Obligatoires 44 CR.	Obligatoires 45 CR.
SINF2653 Intro. : Science infirmière 3	SINF2853 Intro : Science infirmière 3
SINF2752 Soins : Science infirmière 2	SINF2952 Soins : Science infirmière 2
SINF3613 Santé et acuité I 3	SINF3323 Approche inf : enfant famille 3
SINF3623 Santé et acuité II 3	SINF3513 Périnatalité 3
SINF3633 Santé et acuité III 3	SINF3533 Approche inf. : santé mentale 3
SINF3643 Santé et acuité IV 3	SINF3803 Santé des populations 3
SINF3703 Soins et acuité III 3	SINF3912 Soins périnatalité et pédiatrie 2
SINF3712 Soins et acuité I 2	SINF3922 Soins santé mentale 2
SINF3722 Soins et acuité II 2	SINF3933 Soins médecine ou chirurgie 3
SINF3742 Soins et acuité IV 2	SINF3942 Soins santé communautaire 2
SINF4613 Santé et complexité I 3	SINF4803 Théories et tendances 3
SINF4623 Santé et complexité II 3	SINF4814 Santé et complexité I 4
SINF4633 Santé et complexité III 3	SINF4823 Leadership et gestion de soins 3
SINF4712 Soins et complexité I 2	SINF4912 Soins et complexité I 2
SINF4722 Soins et complexité II 2	SINF4922 Soins et complexité II 2
SINF4735 Préceptorat 5	SINF4935 Préceptorat 5
COURS DES DISCIPLINES CONNEXES 18 CR.	COURS DES DISCIPLINES CONNEXES 18 CR.
Obligatoires 18 CR.	Obligatoires 18 CR.
BIOL2133 Physiologie humaine I 3	BIOL2133 Physiologie humaine I 3
BIOL2233 Physiologie humaine II 3	BIOL2233 Physiologie humaine II 3
PSYC1000 Introduction à la psychologie 3	PSYC1000 Introduction à la psychologie 3
SANT3003 Santé de la population 3	SANT2003 Pharmacologie et médication 3
SANT3023 Méthodes de recherche en santé 3	SANT3023 Méthodes de recherche en santé 3
STAT2653 Statistique descriptive 3	STAT2653 Statistique descriptive 3
FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX 15 CR.	FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX 15 CR.

GLOBAL 77 CR. FORMATION GÉNÉRAL OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : SANT1003. OFG2 Ouverture à l’Autre et/ou internationalisation : Choisir un cours de la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG2. OFG3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : SOCI1001. OFG4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l’interdisciplinarité : SANT3003. OFG5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : STAT2653. OFG6 Sensibilité aux arts et aux lettres : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6. OFG7 Capacité de penser logiquement et de manière critique : SANT3023. OFG8 Capacité de s’exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600(1). OFG9 Capacité de s’exprimer en anglais : ANGL1022 (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d’ANGL a été dépassé au test de classement).	GLOBAL 78 CR. FORMATION GÉNÉRAL OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : SANT1003. OFG2 Ouverture à l’Autre et/ou internationalisation : Choisir un cours de la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG2. OFG3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : SOCI1001. OFG4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l’interdisciplinarité : SINF4823. OFG5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : STAT2653. OFG6 Sensibilité aux arts et aux lettres : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6. OFG7 Capacité de penser logiquement et de manière critique : SANT3023. OFG8 Capacité de s’exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600(1). OFG9 Capacité de s’exprimer en anglais : ANGL1022 (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d’ANGL a été dépassé au test de classement).
---	--

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE – PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE**

- ☐ Proposition d'un nouveau programme
- ☒ Modification d'un programme

1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme
Passerelle menant à la 3^e année du Baccalauréat en science infirmière (~~pour étudiante ou étudiant régulier~~)
- 1.2 Unité responsable
École réseau de science infirmière (ÉRSI)
- 1.3 Diplôme accordé
Aucun pour la passerelle

1.4 Durée du programme

Passerelle : 2 sessions à temps complet ou 3 à 4 sessions à temps partiel (dans la mesure où les exigences linguistiques minimalement requises sont rencontrées : FRAN1500, FRAN1600 et ANGL1022). Les cours de mise à niveau peuvent être effectués à la session précédant l'admission à la passerelle. Les étudiantes et étudiants pourront faire cette mise à niveau à temps complet ou à temps partiel.

1.5 Lieux où est offert le programme

Moncton, Edmundston, Shippagan.

1.6 Date d'entrée en vigueur juillet 2023

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

La réussite des cours de la passerelle permet aux infirmières et infirmiers auxiliaires immatriculés d'accéder à la troisième année du programme de baccalauréat en science infirmière.

2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

La passerelle permettra de développer des habiletés de réflexion critique et d'autoapprentissage par le biais de l'approche par compétences qui s'appuie sur le paradigme socioconstructiviste. **Les étudiantes et étudiants** seront ainsi exposés à des activités d'apprentissage via l'étude en trois étapes de situations infirmières cliniques, d'activités d'intégration en classe (capsules théoriques) et **d'apprentissages enseignements** par simulation. La passerelle amènera les étudiantes et étudiants à s'approprier les rôles et les responsabilités de l'infirmière et de l'infirmier ainsi que la démarche de soin en milieu clinique.

2.3 Conditions d'admission

- Condition " A " ☐
- Condition " B " ☐
- Condition " C " ☐
- Condition " D " ☐
- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

a. Association professionnelle

- i. Être membre en règle de l'Association des infirmiers (ères)s auxiliaires autorisé (e)s du Nouveau-Brunswick (AIAANB) et avoir cumulé au moins **6 mois (900 heures)** d'expérience de travail à titre d'infirmière auxiliaire.

b. Diplôme exigé

- i. Diplôme de 18 mois ou de 2 ans d'infirmière auxiliaire

c. Compétences linguistiques

Français : Test de classement en français obligatoire et se classer minimalement au FRAN 1500 et FRAN 1600. Les FRAN 1003 ou FRAN 1101 sont des préalables à effectuer ~~avant d'être admis à la passerelle.~~

Anglais : Test de classement en anglais obligatoire et se classer minimalement au cours ANGL 1022; lorsque le classement est inférieur au ANGL 1022, les **cours supplémentaires** sont des préalables à effectuer ~~avant d'être admis à la passerelle ou lors de la 3^e ou de la 4^e année;~~ par ailleurs si le niveau de classement est supérieur à ANGL 1022, l'étudiante ou l'étudiant peut, soit faire le cours du niveau d'anglais obtenu, ou, faire un cours au choix de 3 crédits.

d. Compétences en mathématiques et médicaments (passerelle hiver)

- i. Réussir le test de dépistage en mathématiques avec une note minimale de 90 %.
- ii. Réussir le test de mathématiques et médicaments avec une note minimale de 90 %. *(Selon les politiques des cours théoriques et cliniques de l'ÉRSI).*

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

Cours cliniques

Les cours cliniques entraînent des dépenses personnelles supplémentaires que doit assumer l'étudiante ou l'étudiant. On peut obtenir un complément d'information en consultant les règlements internes de l'ÉRSI.

Avant de pouvoir s'inscrire **aux cours cliniques, l'étudiante ou l'étudiant doit fournir une preuve qu'elle ou il :**

- **a reçu** les vaccins recommandés par l'École réseau de science infirmière (ÉRSI).
- **détient** un certificat valide en réanimation cardiorespiratoire niveau C (12 mois).
- **a soumis** une attestation de la vérification de **sa** situation judiciaire selon les exigences des milieux de pratique qui stipule l'absence de dossier criminel.

Promotion à la 3^e année du baccalauréat en science infirmière

~~a. Réussir tous les cours de la passerelle~~

1) Critère de promotion et critère de maintien

- i. Obtenir une ~~note~~ moyenne **cumulative** minimale de **2,03/4,3 pour l’admission en 3e année du programme modifié et que la moyenne de maintien après la première session de la 3^e année et en 4e année soit de 2,3 / 4,3.**
- ii. ~~Obtenir pour chaque cours une note minimale de 1,7.~~

2) Association professionnelle

- i. Être ~~toujours~~ membre en règle de l’Association des infirmiers (ères)s auxiliaires autorisé (e)s du Nouveau-Brunswick (AIAANB).

3) Dossier judiciaire

- i. Preuve du maintien de l’absence de dossier criminel.

Autres renseignements pour la passerelle

L'École réseau de science infirmière (ÉRSI) a la responsabilité de former des infirmières et des infirmiers qui assurent la protection et le bien-être des personnes (individu, famille, groupe, collectivité, population). De plus, l'École a la responsabilité et le mandat de recommander ses diplômées et diplômés à l'examen d'entrée à la profession de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB).

L'infirmière ou l'infirmier auxiliaire qui s'engage dans le programme de Baccalauréat en science infirmière a l'obligation de fournir des soins sécuritaires et conformes aux normes de la profession infirmière. L'ÉRSI se réserve le droit de suspendre ou d'exiger le retrait de l'étudiante ou de l'étudiant qui démontre des comportements non sécuritaires ou non conformes aux normes de la profession infirmière, à tout moment des cours de la passerelle et du baccalauréat. La prise de décision dans chaque cas particulier s'appuie sur les *Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées* (AIINB), le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers du Canada* (AIIC) et la *Loi sur les infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick*.

L'étudiante ou l'étudiant doit respecter :

- les règlements universitaires; et
- les politiques de l'ÉRSI; et
- les politiques et procédures de l'établissement où se déroule le cours clinique.

L'étudiante ou l'étudiant doit réussir les cours cliniques de l'année en cours, avant d'être admissible aux cours cliniques de l'année suivante.

2.5 Profil du programme

FORMATION FONDAMENTALE		63 CR.
COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE		45 CR.
Obligatoires		45 CR.
SINF2853	Intro : Science infirmière	3
SINF2952	Soin : Science infirmière	2
SINF3323	Approche inf : enfant famille	3
SINF3513	Périnatalité	3
SINF3533	Approche inf. : santé mentale	3
SINF3803	Santé des populations	3
SINF3912	Soin périnatalité et pédiatrie	2
SINF3922	Soin santé mentale	2

SINF3933	Soin médecine ou chirurgie	3
SINF3942	Soin santé communautaire	2
SINF4803	Théories et tendances	3
SINF4814	Santé et complexité I	4
SINF4823	Leadership et gestion de soins	3
SINF4912	Soin et complexité I	2
SINF4922	Soin et complexité II	2
SINF4935	Préceptorat	5
COURS DES DISCIPLINE CONNEXES		18 CR.
Obligatoires		18 CR.
BIOL2133	Physiologie humaine I	3
BIOL2233	Physiologie humaine II	3
PSYC1000	Introduction à la psychologie	3
SANT2003	Pharmacologie et médication	3
SANT3023	Méthodes de recherche en santé	3
STAT2653	Statistique descriptive	3
FORMATION GÉNÉRAL ET COURS AU CHOIX		15 CR.
GLOBAL		78 CR.

Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix. Pour connaître l'une ou l'autre de ces exigences dans le cadre du programme de Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier), consulter la direction du programme.

FORMATION GÉNÉRAL

OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : SANT1003.

OFG2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : Choisir un cours de la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG2.

OFG3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : SOCI1001.

OFG4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : **SINF4823**.

OFG5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : STAT2653.

OFG6 Sensibilité aux arts et aux lettres : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.

OFG7 Capacité de penser logiquement et de manière critique : SANT3023.

OFG8 Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600(1).

OFG9 Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1022 (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL a été dépassé au test de classement).

(1) Voir l'avis pour les exigences en français